



PRÉFET DE LA GIRONDE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DES SÉCURITÉS  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE  
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE  
Tel : 05-56-90-60-69  
Fax : 05-56-90-60-67  
[pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr)

Bordeaux, le 06 février 2018,

## ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

### VIGILANCE JAUNE

Le Préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide **le maintien de l'alerte météorologique** pour le phénomène :

### NEIGE / VERGLAS

pour l'ensemble du département.

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les maires d'aviser les responsables d'accueils collectifs ainsi que les services en charge des personnes vulnérables, afin de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>De fortes gelées sont attendues dans les prochaines nuits.</li><li>Des chutes de neige ponctuelles sont attendues sur l'ensemble du département dans les prochains jours.</li><li>Les conditions de circulation peuvent, par conséquent, devenir difficiles sur l'ensemble du réseau.</li><li>Les risques d'accident sont accrus.</li><li>Les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone peuvent être affectés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.</li><li>Privilégiez les transports en commun.</li><li>Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur <a href="http://www.bison-fute.gouv.fr">www.bison-fute.gouv.fr</a></li><li>Préparez votre déplacement et votre itinéraire.</li><li>Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.</li><li>Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.</li><li>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li><li>N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage et des chauffages d'appoint à combustion en continu.</li></ul>

Il est également demandé à Mesdames et Messieurs les maires de signaler toute personne à la rue.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05-67-22-95-00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05-56-90-65-98 (répondeur)

LE PRÉFET,

Pour le Préfet,  
La Directrice en Chef Adjointe,  
Directrice des Sécurité,

(Françoise JAFFRAY)